

N°DEC-2023-145

DÉCISION DU MAIRE

SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE CARES DES PRESTATIONS DE RÉFECTION DE BLOCS SANITAIRES AU REZ-DE-CHAUSSÉE FILLES ET GARÇONS ET CRÉATION D'UN WC PMR À L'ÉCOLE EUGÉNIE COTTON DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE N°2019M49 DE TRAVAUX DE MAÇONNERIE, CARRELAGE ET FAÏENCE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'accord-cadre n°2019M49 de travaux de maçonnerie, carrelage et faïence, notifié le 14 janvier 2020 ;

Vu la demande de l'entreprise RIM du 10 juillet 2023, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative à la réfection de blocs sanitaires au rez-de-chaussée filles et garçons et création d'un wc pmr à l'école Eugénie Cotton, de l'accord-cadre n°2019M49, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise CARES ;

D É C I D E

Article 1^{er} : L'acte de sous-traitance relatif à la réfection de blocs sanitaires au rez-de-chaussée filles et garçons et création d'un wc pmr à l'école Eugénie Cotton dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre n°2019M49 « travaux de maçonnerie, carrelage et faïence », attribué à l'entreprise RIM et sous-traité désormais à l'entreprise CARES, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 31 juillet 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DCUET-

Le Maire,

Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 03 AOUT 2023
Et de sa publication le 03 AOUT 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS